



Lignes directrices de programmes éducatifs professionnels de bibliothèque/information

Ces lignes directrices ont été approuvées par le Comité professionnel de l'IFLA dans sa réunion en août 2012

Résumé

Ces lignes directrices remplacent la dernière révision importante en 2000 et intègre l'inclusion des matières dans les programmes d'étude des écoles de bibliothèques qui reflètent l'évolution de la fourniture des services de bibliothèque et d'information au 21^e siècle. Ils définissent le cadre des objectifs nécessaires pour les programmes éducatifs de bibliothèque et d'information: les exigences d'éléments de base et les programmes utiles à inclure dans les programmes d'enseignement, et les besoins du corps professoral, des étudiants de ces programmes et le support nécessaire d'information et d'autres ressources.

Contenu

Lignes directrices de programmes éducatifs professionnels de bibliothèque/information	1
Résumé	1
Introduction.....	2
Objectifs.....	3
L1 Le cadre plus large.....	4
L2 Éléments du programme d'études.....	6
L3 Curriculum	8
L4 Professeurs et personnel.....	10
L5 Les étudiants.....	11

Des lignes directrices pour les programmes éducatifs de bibliothèque / information professionnelle, 2012. Le droit d'auteur de ce document appartient à IFLA. Le contenu est distribué sous licence Creative Commons attribution 3.0, ce qui signifie que vous êtes libre de copier, distribuer, transmettre, adapter et faire un usage commercial de l'œuvre à condition que l'utilisation se fasse avec attribution à l'IFLA. Pour voir une copie de cette licence, visitez licences de <http://creativecommons.org/par/3.0/>. Si vous avez besoin de plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter le siège de l'IFLA.

L7 Ressources et installations d'enseignement	14
Références.....	15

Introduction

Les programmes éducatifs de bibliothèque/information ont une histoire longue et distinguée. Dans le passé, ils ont mis l'accent sur le développement des collections physiques des livres et d'autres matériaux dans les bâtiments de la bibliothèque où travaillent des gens qui ont appris à sélectionner, acquérir, organiser, récupérer et distribuer ces matériaux. Les programmes éducatifs de l'information et de bibliothèque d'aujourd'hui s'étendent au-delà des collections physiques et des bâtiments vers le monde virtuel de l'Internet. Aujourd'hui, la concentration est basée sur la fourniture d'information aux utilisateurs dans une variété de contextes, le secteur public, privé et tiers, les utilisateurs qui ne sont pas nécessairement en mesure ou désireux d'entrer dans le bâtiment de la bibliothèque ou de son environnement. La collaboration avec des partenaires du secteur - des archives, des musées et de la gestion des dossiers - est de plus en plus évidente, ainsi l'inclusion d'une sensibilisation aux problèmes communs dans les programmes est appropriée. Les programmes éducatifs sont offerts au niveau technique, au niveau universitaire et professionnel, et au niveau de recherche et de doctorat. Les lignes directrices proposées ici portent principalement sur les niveaux du premier et deuxième cycle, les deux conduisent à la qualification professionnelle.

La dernière révision importante de ces lignes directrices était en 2000. Depuis lors, de nombreuses questions ont confronté la profession de bibliothécaire, pas le moindre de ce qui a été l'incorporation de l'Internet et d'autres technologies numériques et tout ce qu'ils apportent avec eux dans la vie quotidienne d'un grand nombre de nos communautés. Cela a entraîné une poussée par certaines écoles de bibliothèque pour adopter une philosophie de iSchool en concurrence avec les approches plus traditionnelles, mais encore valides, pour l'enseignement des bibliothèques

Des lignes directrices pour les programmes éducatifs de bibliothèque / information professionnelle, 2012. Le droit d'auteur de ce document appartient à IFLA. Le contenu est distribué sous licence Creative Commons attribution 3.0, ce qui signifie que vous êtes libre de copier, distribuer, transmettre, adapter et faire un usage commercial de l'œuvre à condition que l'utilisation se fasse avec attribution à l'IFLA. Pour voir une copie de cette licence, visitez licences de <http://creativecommons.org/par/3.0/>. Si vous avez besoin de plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter le siège de l'IFLA.

des écoles similaires, souvent dans le même pays. En outre, il est devenu évident que beaucoup de bases pédagogiques et de connaissance dans la formation de bibliothéconomie doivent couvrir aussi les limites des autres professions proches, par exemple des archives, des musées et la gestion des dossiers d'études. Il était également nécessaire d'aborder l'omission de questions autochtones dans la base de connaissances des programmes éducatifs.

Le comité permanent de l'éducation et de formation de l'IFLA a nommé un sous-comité pour superviser le développement d'une autre révision du document. Les membres étaient le professeur Gillian Hallam, professeur S.B. Ghosh et professeur agrégé Kerry Smith. Cette révision est présentée ci-dessous.

Professeur agrégé Kerry Smith, FALIA
Coordonnateur du sous-comité des lignes directrices de la section
d'éducation et formation de l'IFLA, juillet 2012

Objectifs

L'objectif de ces lignes directrices est de fournir les écoles des études de science de l'information et des bibliothèques (LIS) à travers le monde avec un ensemble de principes directifs de la pratique préférée à utiliser lors de l'établissement et la gestion de leurs programmes éducatifs. Les lignes directrices fournissent un cadre pour l'examen et l'amélioration de ces programmes ainsi que la conception de nouveaux programmes, et peuvent être utilisées comme un outil pratique pour la comparaison. Elles doivent également être utilisées lors de la conception de nouveaux programmes éducatifs pour les secteurs de services de bibliothèque et d'information.

Il est reconnu que certains pays auront des normes éducatives plus larges qui doivent être respectées, et que les associations professionnelles dans les

Des lignes directrices pour les programmes éducatifs de bibliothèque / information professionnelle, 2012. Le droit d'auteur de ce document appartient à IFLA. Le contenu est distribué sous licence Creative Commons attribution 3.0, ce qui signifie que vous êtes libre de copier, distribuer, transmettre, adapter et faire un usage commercial de l'œuvre à condition que l'utilisation se fasse avec attribution à l'IFLA. Pour voir une copie de cette licence, visitez licences de <http://creativecommons.org/par/3.0/>. Si vous avez besoin de plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter le siège de l'IFLA.

domaines de la discipline dans les différents pays auront également des déclarations de politique de l'éducation que les écoles de science de l'information et des bibliothèques doivent respecter, notamment à des fins d'accréditation. On s'attend à ce que les principes de cet ensemble de lignes directrices servent de base à une telle exigence d'accréditation nationale.

Lignes directrices

Les lignes directrices comprennent:

- L1 Le cadre plus large
- L2 Éléments de base à couvrir dans les programmes de LIS
- L3 Programmes d'étude
- L4 Faculté et corps professoral
- L5 Les étudiants
- L6 Soutien
- L7 Ressources pédagogiques et aménagements

L1 Le cadre plus large

Objectifs

La description et le statut des programmes éducatifs de bibliothèque/information doivent être comparables à ceux des autres programmes au niveau des autres programmes qui sont engagés dans l'éducation technique et professionnelle dans le pays. Pour la préparation au niveau professionnel, le programme éducatif de bibliothèque/information doit faire partie d'une institution qui décerne des diplômes et l'instruction doit être au niveau (universitaire) tertiaire. Les programmes de bibliothèque/information doivent être admissibles à offrir des études de niveau doctoral sur la même base que les autres programmes.

Des lignes directrices pour les programmes éducatifs de bibliothèque / information professionnelle, 2012. Le droit d'auteur de ce document appartient à IFLA. Le contenu est distribué sous licence Creative Commons attribution 3.0, ce qui signifie que vous êtes libre de copier, distribuer, transmettre, adapter et faire un usage commercial de l'œuvre à condition que l'utilisation se fasse avec attribution à l'IFLA. Pour voir une copie de cette licence, visitez licences de <http://creativecommons.org/par/3.0/>. Si vous avez besoin de plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter le siège de l'IFLA.

Principes

Mission. La mission du programme éducatif de bibliothèque/information doit être clairement indiquée dans un document officiel accessible au public. La mission du programme doit aborder la fin du programme de formation dans le contexte politique, social, économique et technique et doit être compatible avec les valeurs de non-discrimination de la profession. Il doit identifier les circonscriptions desservies et doit répondre aux besoins du pays et, à moins qu'il est indépendant, une organisation autonome, il doit être compatible avec les valeurs de son institution mère. Le programme de science de l'information et de bibliothèque doit démontrer sa connaissance des professions et des disciplines connexes.

Buts et objectifs. Le programme éducatif de bibliothèque/information doit mentionner ses objectifs et identifier les objectifs spécifiques, provenant de ses objectifs, abordant la philosophie, les principes et les méthodes du programme; domaines de spécialisation; niveau de préparation fourni; l'enseignement, le service et les valeurs de la recherche; et la perception du rôle des services de bibliothèque et d'information dans la société. Les buts et les objectifs doivent être compatibles avec les déclarations de politique de l'éducation publiées par les organismes officiels reconnus. Ils devraient également rencontrer les résultats d'apprentissage des élèves concernés et les capacités supérieures de l'institution d'accueil et pays.

Planification et évaluation. Le programme doit avoir une planification régulière et un processus d'évaluation bien développés. Le processus devrait inclure un examen continu des politiques et procédures à la lumière des changements prévus dans le domaine des bibliothèques / de l'information et dans la société en général. Professeurs, personnel et étudiants doivent être impliqués dans les activités de planification et d'évaluation. Les employeurs et les praticiens doivent être consultés aussi bien. Le programme doit répondre à ces exigences d'accréditation d'enseignement et/ou professionnelles selon la norme dans le pays.

Des lignes directrices pour les programmes éducatifs de bibliothèque / information professionnelle, 2012. Le droit d'auteur de ce document appartient à IFLA. Le contenu est distribué sous licence Creative Commons attribution 3.0, ce qui signifie que vous êtes libre de copier, distribuer, transmettre, adapter et faire un usage commercial de l'œuvre à condition que l'utilisation se fasse avec attribution à l'IFLA. Pour voir une copie de cette licence, visitez licences de <http://creativecommons.org/par/3.0/>. Si vous avez besoin de plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter le siège de l'IFLA.

L2 Éléments du programme d'études

Objectifs

Il est important que les éléments du programme de base énumérés ci-dessous:

- incluent les méthodes du passé comme voies d'accès à des méthodes dans un environnement numérisé;
- intègrent les connaissances et moyens autochtones dans le programme.

Principes

Les éléments de base du programme LIS comprendra:

1. L'information sur l'environnement, les impacts sociétaux de la société de l'information, la politique et l'éthique de l'information, l'histoire du domaine.
2. Génération de l'information, communication et utilisation.
3. L'évaluation des besoins en information et la conception de services adaptés.
4. Le processus de transfert de l'information.
5. La gestion des ressources d'information à inclure organisation, traitement, recherche, préservation et la conservation de l'information dans ses différentes présentations et formats.
6. Recherche, analyse et interprétation de l'information.
7. Applications des technologies de l'information et des communications à toutes les facettes de bibliothèque et d'information produits et services.

Des lignes directrices pour les programmes éducatifs de bibliothèque / information professionnelle, 2012. Le droit d'auteur de ce document appartient à IFLA. Le contenu est distribué sous licence Creative Commons attribution 3.0, ce qui signifie que vous êtes libre de copier, distribuer, transmettre, adapter et faire un usage commercial de l'œuvre à condition que l'utilisation se fasse avec attribution à l'IFLA. Pour voir une copie de cette licence, visitez licences de <http://creativecommons.org/par/3.0/>. Si vous avez besoin de plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter le siège de l'IFLA.

8. Gestion des connaissances.
9. Gestion des agences d'information.
10. Évaluation quantitative et qualitative des résultats de l'information et usage de bibliothèque.
11. Connaissance des autochtones paradigmes du savoir.

Il est au-delà de la portée de ce document de prescrire la couverture de tous les éléments mentionnés ci-dessus. Cependant les critères suivants sont offerts en ce qui concerne l'élément de base 11: Sensibilisation des paradigmes de connaissances autochtones, y compris:

- Sensibilisation des paradigmes de connaissances indigènes

Le champs d'application comprend:

- Comprendre l'importance, la diversité ou la structure des connaissances autochtones.
- L'influence que les processus autochtones, les philosophies et la langue est intrinsèque dans les cadres de connaissances autochtones.
- L'importance d'utiliser des méthodes de recherche autochtones lors d'enquêtes sur les ressources et services d'information aux besoins de livraison de clients autochtones.

Ces caractéristiques seront en outre informées par des valeurs. Il est important de noter que bien qu'il existe des points communs entre les peuples autochtones, il se trouve aussi une grande diversité. Par conséquent, chaque communauté indigène aura sa propre valeur et thèmes (exprimé dans leur propre langue à partir de leurs propres constructions culturelles). Cependant les valeurs et les thèmes fondamentaux communs à l'ensemble des peuples autochtones comprennent: le patrimoine, la tutelle, la légitimité, l'innovation, le respect et la langue (Lilley, 2012).

Des lignes directrices pour les programmes éducatifs de bibliothèque / information professionnelle, 2012. Le droit d'auteur de ce document appartient à IFLA. Le contenu est distribué sous licence Creative Commons attribution 3.0, ce qui signifie que vous êtes libre de copier, distribuer, transmettre, adapter et faire un usage commercial de l'œuvre à condition que l'utilisation se fasse avec attribution à l'IFLA. Pour voir une copie de cette licence, visitez licences de <http://creativecommons.org/par/3.0/>. Si vous avez besoin de plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter le siège de l'IFLA.

L3 Curriculum

Objectifs

Le programme se compose d'une série unifiée de cours et autres expériences éducatives fondées sur les buts et les objectifs du programme. Il convient de fournir aux étudiants un cadre théorique pour la recherche et la pratique dans le domaine de bibliothèque/d'information. La possibilité d'acquérir et de démontrer les compétences professionnelles doivent faire partie du programme éducatif. Une prise de conscience des préoccupations professionnelles doit imprégner le programme.

Principes

Document public. Le programme doit être clairement indiqué dans un document officiel accessible au public, décrivant les objectifs, les conditions préalables, le contenu, les résultats d'apprentissage et les méthodes d'évaluation pour chaque cours du programme.

Largeur de l'enseignement général. Les élèves doivent acquérir une culture générale large (des sujets d'autres disciplines) comme un élément important du programme global d'éducation pour les professionnels de bibliothèque/d'information.

Cours de base en bibliothèque/information. Les programmes doivent se référer aux énoncés des politiques éducatives émis par le gouvernement ou des associations professionnelles qui permettent d'identifier les connaissances et les compétences des composantes importantes.

Practicum, stages ou travaux sur le terrain. Le programme doit comprendre des moyens appropriés pour permettre aux étudiants, d'une manière pratique, d'apprécier l'interaction entre les théories professionnelles et leur application dans la pratique professionnelle. Selon l'apprentissage

Des lignes directrices pour les programmes éducatifs de bibliothèque / information professionnelle, 2012. Le droit d'auteur de ce document appartient à IFLA. Le contenu est distribué sous licence Creative Commons attribution 3.0, ce qui signifie que vous êtes libre de copier, distribuer, transmettre, adapter et faire un usage commercial de l'œuvre à condition que l'utilisation se fasse avec attribution à l'IFLA. Pour voir une copie de cette licence, visitez licences de <http://creativecommons.org/par/3.0/>. Si vous avez besoin de plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter le siège de l'IFLA.

requis des résultats, il peut aussi inclure l'application d'un projet de recherche et/ou des projets qui impliquent des activités pratiques authentiques, prises dans un environnement de placement.

Les compétences transférables. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation doivent être conçues pour développer ou améliorer la communication interpersonnelle des compétences des élèves, la capacité à travailler en équipe et compétences de gestion du temps et des tâches. Au niveau professionnel, l'accent doit être mis sur le développement des compétences d'analyse et de résolution de problèmes des élèves.

Les méthodes d'enseignement. Lorsque des méthodes d'apprentissage à distance et en ligne sont utilisées, le contenu du programme et la qualité de l'expérience de l'éducation doit être comparable à ces expériences offertes sur place. La documentation relative à ces offres doit indiquer clairement les exigences de la technologie de ces étudiants.

Formation continue. Afin d'aider les bibliothécaires praticiens et spécialistes de l'information pour maintenir des compétences dans une société en mutation et à garder des éducateurs conscients des problèmes et des tendances dans la pratique, le programme doit effectuer des ateliers appropriés et cours de courte durée pour le bénéfice de la pratique des bibliothécaires et des spécialistes de l'information ou entre en partenariat avec d'autres organismes pour le faire.

Examen régulier des programmes. Un processus d'examen formel de programme doit avoir lieu sur une base régulière et le prochain examen doit avoir lieu le ou avant 2017. Cet examen doit être informé par l'entrée des employeurs, les praticiens et les associations professionnelles, ainsi que les étudiants et le corps professoral et sera supervisé par le comité des normes de l'IFLA.

L4 Professeurs et personnel

Objectifs

Le personnel du programme doit avoir un statut et une autorité comparable à des unités similaires dans l'institution mère. Le personnel enseignant et de recherche doit posséder deux qualifications académique et professionnelle comparables à celles exigées des enseignants, et les compétences de capacité administrative et de leadership.

Principes

Le personnel académique. Le nombre de personnel académique (enseignant) doit être suffisant pour atteindre les objectifs du programme. La qualification de chaque membre du corps professoral à temps plein doit inclure la compétence fondée sur la recherche dans les domaines d'enseignement désignés, maîtrise technologique, l'efficacité dans l'enseignement, un record soutenu de la bourse, et la participation active à des associations professionnelles appropriées. Pour les enseignants de programmes au niveau professionnel, un record soutenu de bourse doit être comparable à ce qui est attendu des enseignants universitaires dans d'autres disciplines.

Chef du Programme. Le chef du programme doit avoir un statut et une autorité comparable aux chefs d'unités similaires dans l'institution mère. Le responsable du programme doit posséder les deux qualifications académiques et professionnelles comparables à celles exigées des enseignants, et la capacité administrative et les compétences en leadership.

Nomination de professeurs. Examen et promotion des politiques. Le programme de formation doit avoir un énoncé des politiques et des normes de nomination, l'examen et la promotion des professeurs à temps plein équivalent à ceux dans des unités comparables. Tous les professeurs à temps plein doivent détenir des diplômes dans les domaines pertinents des institutions universitaires reconnues. Il doit y avoir une politique clairement

Des lignes directrices pour les programmes éducatifs de bibliothèque / information professionnelle, 2012. Le droit d'auteur de ce document appartient à IFLA. Le contenu est distribué sous licence Creative Commons attribution 3.0, ce qui signifie que vous êtes libre de copier, distribuer, transmettre, adapter et faire un usage commercial de l'œuvre à condition que l'utilisation se fasse avec attribution à l'IFLA. Pour voir une copie de cette licence, visitez licences de <http://creativecommons.org/> / par / 3.0/. Si vous avez besoin de plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter le siège de l'IFLA.

énoncée pour la formation continue et le perfectionnement professionnel du personnel universitaire enseignant, et pour l'examen de la récence et la pertinence des programmes et les méthodes d'enseignement.

Professeurs à temps partiel. Les professeurs à temps partiel doivent être qualifiés et doivent équilibrer et compléter les compétences pédagogiques des professeurs à temps plein. Les entrées faites de la part des professeurs à temps partiel doivent être coordonnées avec le programme dans son ensemble.

Le personnel non-académique. Le personnel non-académique (clérical, de secrétariat, technique) doit avoir des qualités équivalentes à celles de personnes dans des unités comparables. Le nombre et le type de personnel doivent être suffisants pour soutenir les professeurs dans l'exercice de leurs responsabilités.

Consultance. Le personnel du programme doit avoir la possibilité d'offrir des conseils aux bibliothèques et aux organismes d'information pour développer davantage l'interaction entre l'institution éducative et la pratique.

L5 Les étudiants

Objectifs

La sélection des étudiants doit être fondée sur des critères clairement énoncés et accessibles au public où l'intérêt, l'aptitude, les fonds intellectuels et éducatifs et la diversité doivent être adressés.

Principes

Politiques académiques. Le recrutement, l'admission, l'aide financière, le placement, et d'autres politiques académiques et administratives pour les étudiants doivent être compatibles avec la mission, les buts et les objectifs du programme d'enseignement et l'établissement d'enseignement dans son ensemble, et doivent être explicitement non discriminatoire. Les politiques

Des lignes directrices pour les programmes éducatifs de bibliothèque / information professionnelle, 2012. Le droit d'auteur de ce document appartient à IFLA. Le contenu est distribué sous licence Creative Commons attribution 3.0, ce qui signifie que vous êtes libre de copier, distribuer, transmettre, adapter et faire un usage commercial de l'œuvre à condition que l'utilisation se fasse avec attribution à l'IFLA. Pour voir une copie de cette licence, visitez licences de <http://creativecommons.org/par/3.0/>. Si vous avez besoin de plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter le siège de l'IFLA.

doivent refléter les besoins et les valeurs des circonscriptions desservies par le programme. Les politiques doivent être accessibles au public.

Admission. La sélection des étudiants doit être fondée sur des critères clairement énoncés et publiquement disponibles. L'intérêt, les aptitudes, les fonds intellectuels et éducatifs et la diversité doivent être adressés dans les critères. Les normes d'admission doivent être appliquées de manière cohérente.

Programme d'étude. Les étudiants doivent avoir une assistance consultative dans la construction d'un programme d'études cohérent pour répondre aux aspirations de carrière consistant à la mission, aux buts et objectifs du programme éducatif. Évaluation des accomplissements des élèves doit être fournie sur une base cohérente et équitable. L'évaluation du programme des étudiants et des anciens étudiants doit être entreprise sur une base régulière.

Exigences d'achèvement. Un énoncé clair des exigences du programme d'enseignement doit apparaître dans un document officiel disponible pour les étudiants et futurs étudiants. Au terme de besoins, les étudiants doivent être attribués un diplôme, ou certificat adapté à leur niveau d'études.

L6 Soutien

Objectifs

Programmes éducatifs de bibliothèque se trouvent souvent dans le cadre d'une entité éducative plus large au sein de leur institution et nécessitent par conséquent un soutien et des installations assurées de la plus haute qualité.

Des lignes directrices pour les programmes éducatifs de bibliothèque / information professionnelle, 2012. Le droit d'auteur de ce document appartient à IFLA. Le contenu est distribué sous licence Creative Commons attribution 3.0, ce qui signifie que vous êtes libre de copier, distribuer, transmettre, adapter et faire un usage commercial de l'œuvre à condition que l'utilisation se fasse avec attribution à l'IFLA. Pour voir une copie de cette licence, visitez licences de <http://creativecommons.org/par/3.0/>. Si vous avez besoin de plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter le siège de l'IFLA.

Principes

Administration et financier.

Les professeurs et le personnel du programme éducatif de bibliothèque/information doivent être conscients de la présence des administrateurs, et en communication avec d'autres professions et disciplines connexes à l'intérieur et l'extérieur de l'établissement d'enseignement. En outre, le programme doit occuper une position distincte sur le plan de l'organisation administrative de l'institution. Il doit avoir une autonomie suffisante pour assurer l'intégrité intellectuelle du programme conforme à ses buts et objectifs.

Gouvernance. Les décisions doivent être fondées sur des politiques clairement définies et énoncées publiquement. Les professeurs, le personnel, les étudiants, les anciens élèves et la participation de l'employeur en matière de gouvernance doivent être encouragés. Les grandes décisions et les activités doivent être documentées.

Le soutien financier. Le programme de formation doit avoir un soutien financier adéquat pour développer et maintenir un cours d'étude de bibliothèque et d'information conforme aux attentes de la pratique et comparable à des programmes similaires ailleurs. Un budget annuel doit être administré par le responsable du programme. Le niveau de soutien doit porter sur le nombre d'étudiants, le corps professoral, le personnel administratif et de soutien, les ressources pédagogiques et les installations.

L7 Ressources et installations d'enseignement

Objectifs

Les ressources et les installations d'enseignement pour les programmes éducatifs de science de l'information et des bibliothèques doivent être mises à jour et d'une profondeur, de quantité et accessibilité suffisantes pour soutenir les cours offerts par le programme éducatif et les efforts de recherche des professeurs.

Principes

Les ressources de la bibliothèque. Les étudiants et les professeurs doivent avoir accès aux ressources actuelles et pertinentes de la bibliothèque, qui prennent en charge les aspects d'enseignement et de recherche du programme éducatif. Celles-ci doivent inclure les publications sur papier et en format électronique, une gamme d'outils bibliographiques et en ligne pour soutenir l'enseignement et la recherche, et autres supports appropriés. Une procédure d'accès à des ressources supplémentaires provenant d'autres sites doit être en place.

Ressources en technologie de l'information. Le matériel informatique et logiciels et multimédias doit être disponible pour les étudiants et le personnel et suffisant pour le niveau d'utilisation requis pour les cours et la recherche des professeurs.

Ressources de l'Internet. Un accès adéquat et disponible sur internet est nécessaire pour les professeurs et les étudiants. Une politique concernant les utilisations d'internet acceptables pour l'enseignement et la recherche en soulignant les préoccupations des bibliothécaires pour la liberté d'information doit être formulée et publicisée.

Les installations physiques. Les installations physiques du programme d'éducation doivent fournir suffisamment d'espace pour les professeurs, le personnel et les étudiants pour atteindre ses objectifs.

Des lignes directrices pour les programmes éducatifs de bibliothèque / information professionnelle, 2012. Le droit d'auteur de ce document appartient à IFLA. Le contenu est distribué sous licence Creative Commons attribution 3.0, ce qui signifie que vous êtes libre de copier, distribuer, transmettre, adapter et faire un usage commercial de l'œuvre à condition que l'utilisation se fasse avec attribution à l'IFLA. Pour voir une copie de cette licence, visitez licences de <http://creativecommons.org/par/3.0/>. Si vous avez besoin de plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter le siège de l'IFLA.

Références

Bibliothèque Australienne et Association d'Information (ALIA) voir :

<https://www.alia.org.au/education/courses/accreditation.html> et

<http://www.alia.org.au/education/courses/criteria.html>

Chartered Institute of Library & Information Professionals (CILIP)
(anciennement the Library Association (UK)) voir:

<http://www.cilip.org.uk/jobs->

[careers/qualifications/accreditation/Pages/default.aspx](http://www.cilip.org.uk/jobs-careers/qualifications/accreditation/Pages/default.aspx)

Lilley, AS (2012). Présentation de "prise de conscience des autochtones
paradigmes du savoir» éléments de base de l'IFLA. Disponible à partir du:

sclilley@massey.ac.nz

Medical Library Association (US), voir :

<http://www.mlanet.org/education/policy/>

Special Library Association (US), voir:

<http://www.sla.org/content/learn/members/competencies/index.cfm>

*Des lignes directrices pour les programmes éducatifs de bibliothèque / information professionnelle, 2012.
Le droit d'auteur de ce document appartient à IFLA. Le contenu est distribué sous licence Creative
Commons attribution 3.0, ce qui signifie que vous êtes libre de copier, distribuer, transmettre, adapter et
faire un usage commercial de l'œuvre à condition que l'utilisation se fasse avec attribution à l'IFLA. Pour voir
une copie de cette licence, visitez licences de <http://creativecommons.org/par/3.0/>. Si vous avez besoin
de plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter le siège de l'IFLA.*